

AFFAIRE N°36 - Désignation des membres représentant le personnel communal aux Commissions Paritaires.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre n°3 268/DFCL/3 en date du 14 avril 1977, Monsieur le Préfet m'a fait savoir qu'un arrêté ministériel en date du 11 Mars 1977 a fixé au 26 mai 1977 la date des élections pour le renouvellement des représentants du personnel communal aux Commissions Paritaires.

Les emplois communaux sont classés en quatre séries. Celle qui intéresse Saint-Denis est la série II puisqu'elle compte plus de 100 agents titulaires.

Les catégories de personnel sont représentées dans la série II par :

- 2 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour les catégories n°1 et 2
- 3 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour les catégories n°3 et 4.

Le Maire et les délégués désignés par le Conseil et choisis parmi les Adjointes ou les Conseillers Municipaux pour siéger à la Commission Paritaire Communale sont en nombre égal à celui des délégués titulaires du personnel.

Dans le cas de la Ville de Saint-Denis, il convient de désigner neuf conseillers municipaux ou adjoints dont trois titulaires et six suppléants.

Voici les quatre catégories de personnel comprises dans la série II :

PREMIERE CATEGORIE :

Secrétaire Général de mairie de commune de plus de 5 000 habitants
Secrétaire Général Adjoint
Directeur de service administratif
Chef de bureau
Directeur général des Services Techniques et Directeur
Architecte en chef
Ingénieur en chef
Ingénieur principal ou divisionnaire
Ingénieur subdivisionnaire
Médecin directeur du bureau d'hygiène
Directeur de laboratoire d'analyses médicales et directeur adjoint
Directeur de laboratoire d'analyses chimiques
Directeur d'école de musique et des beaux-arts de première et deuxième catégorie
Bibliothécaire de première et deuxième catégorie
Conservateur de musée de première et de deuxième catégorie
Ingénieur chimiste
Professeur des écoles nationales de musique et des écoles des beaux-arts
Directeur de conservatoires nationaux de régions.

Secrétaire Général et secrétaire de mairie de commune de moins de 5 000 habitants
Sous-chef de bureau
Rédacteur principal
Rédacteur
Chef de section principal
Chef de section
Adjoint technique
Laborantin
Manipulateur d'électroradiologie
Assistante sociale chef
Assistante sociale
Infirmière

Directrice de crèche
Puéricultrice
Monitrice de jardins d'enfants
Inspecteur de salubrité des villes
Inspecteur de salubrité principal
Sous-bibliothécaire
Sous-bibliothécaire principal
Sous-archiviste
Sous-archiviste principal
Moniteur chef et moniteur d'éducation physique
Chef de service des sports.

TROISIEME CATEGORIE :

Agent principal
Chef de standard téléphonique
Commis
Agent d'enquêtes
Agent de bureau dactylographe
Sténodactylographe
Téléphoniste
Téléphoniste principal
Employé de bibliothèque
Employé de bibliothèque principal
Dessinateur
Contremaître principal
Contremaître
Surveillant de travaux
Chef d'équipe d'ouvriers professionnels
Maître ouvrier
Ouvrier chef de première catégorie
Ouvrier professionnel de première et de deuxième catégorie
Aide-Ouvrier professionnel
Conducteur d'automobile (tourisme, poids lourds)
Chef d'équipe de travaux de voirie communale
Chef égoutier
Chef fossoyeur
Chef éboueur
Fossoyeur
Eboueur
Chef d'équipe d'entretien de la voie publique
Chef de poste de désinfection
Aide de laboratoire et d'électroradiologie
Auxiliaire de puériculture
Receveur principal et receveur (halles, marchés et abattoirs)
Receveur placier
Chef de garage
Brigadier-Chef principal
Ordonnateur des pompes funèbres
Surveillant chef gardien de musée
Surveillant de bibliothèque

Maître-éducateur d'éducation physique
Chef de bassin
Maître-Nageur
Brigadier-Chef
Gardien principal
Brigadier et gardien de police
Garde-Champêtre

QUATRIEME CATEGORIE :

Agent de bureau
Appariteur enquêteur
Garçon de laboratoire d'analyses médicales
Garçon de laboratoire d'analyses chimiques
Brigadier des gardiens ou garçons de bureau ou des hommes d'équipe
Huissier du Maire
Aide-ménagère
Agent spécialisé des écoles maternelles
Femme de service des écoles
Gardien ou Garçon de bureau
Femme de service
Homme d'équipe
Manoeuvre spécialisé
Manoeuvre de force
Manoeuvre
Gardien de musée
Gardien ou Garçon de bibliothèque
Garçon de laboratoire
Porteur des pompes funèbres
Gardien de cimetière.

Mesdames et Messieurs, je vous propose pour siéger à la Commission Paritaire Communale, Messieurs les Adjointes ou Conseillers suivants :

Membres titulaires

MONDON Jean-Claude
BOYER Gilbert
NATIVEL Philippe

Membres suppléants

LAW KOUN MA THON Roland
PATEL Issop Mohamed
ROYER Gilbert
HOARAU Marcel
TANDRYA Fred
ROBERT Valère

Ces membres ayant été choisis parmi les membres de la Commission Sociale, je vous demanderai donc de bien vouloir ratifier ce choix.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE